RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ASP
Agence de Services et de Paiement

Le Président directeur général

Décision n°2022/ 126 /PDG
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2022/90/PDG du 2 juin 2022 relative à l'organisation générale de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2022/93/PDG du 2 juin 2022 prorogeant les attributions des agents, hors directeurs, en matière de délégation de signature,
Vu la décision individuelle n° 2022/91/PDG du 2 juin 2022 nommant Monsieur Hugues LAPRIE, Directeur interrégional de la Direction interrégionale Bretagne – Pays de La Loire, à compter du 9 juin 2022,
Vu la décision individuelle n°2022/92/2022 du 2 juin nommant Monsieur Pascal DROUIN, Directeur interrégional adjoint de la Direction interrégionale Bretagne – Pays de La Loire, à compter du 9 juin 2022,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction interrégionale Bretagne – Pays de La Loire,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Hugues LAPRIE	Directeur interrégional	- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement, engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer les conventions et marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits d'intervention, signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides - Liquider et ordonnancer les aides - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.
Pascal DROUIN	Directeur interrégional adjoint	

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Philippe GOURIOU	Chef du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement, engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Au titre des crédits d'intervention, signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides - Liquider et ordonnancer les aides - signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement *Dans leur domaine de compétence :* - Signer tout document relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire
Florence DUGAST	Cheffe du service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Laurent DAUNAY	Chef du service Développement Rural	
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe du service des Affaires Générales	
Maryvonne PRUVOT-LAIRY	Cheffe de service adjointe du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	- Liquider et ordonnancer les aides - signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement *Dans leur domaine de compétence :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire
Gwénaël GUE	Chef de service adjoint du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Mohammed OUASRI	Chef de service adjoint du service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Jean-Michel LE BLANC	Chef de service adjoint du service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Hélène RINCE	Secrétaire de direction	- Certifier les frais de déplacement

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction interrégionale Bretagne – Pays de La Loire,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Hugues LAPRIE	Directeur interrégional	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction interrégionale en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire
Pascal DROUIN	Directeur interrégional adjoint	
Philippe GOURIOU	Chef du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	*Dans leur domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction interrégionale en qualité de notateur primaire - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire
Florence DUGAST	Cheffe du service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Laurent DAUNAY	Chef du service Développement Rural	
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe du service des Affaires Générales	
Maryvonne PRUVOT-LAIRY	Cheffe de service adjointe du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Gwénaël GUE	Chef de service adjoint du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Mohammed OUASRI	Chef de service adjoint du service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Jean-Michel LE BLANC	Chef de service adjoint du service Contrôles des Aides Directes Agricoles	

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Marie-Anne HAMON	Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction interrégionale en qualité de notateur primaire *En cas d'empêchement de leurs supérieurs hiérarchiques et dans leur domaine de compétence :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire
Elisabeth BERTHELOT	Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Yves BRASSIER	Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Jocelyne LEBRETON	Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Magali PERRUDIN	Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Katia STERVINOU	Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Sylvain THEBAULT	Chef de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Vincent BRIANCEAU	Chef de secteur - service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Marie-Pierre GUYOT	Cheffe de secteur - service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
François NOEL	Chef de secteur - service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Alain VIEL	Chef de secteur - service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Franck MARTINAIS	Chef de secteur - service Développement Rural	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente portant délégation de signature concernant les documents relevant des anciennes directions régionales de Bretagne et Pays de La Loire.

Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,
Le 27 JUIL. 2022

Le Président directeur général

S. S.

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :
M. l'Agent Comptable

Copies :
M. Hugues LAPRIE
M. Pascal DROUIN
M. Philippe GOURIOU
M. Laurent DAUNAY
Mme Florence DUGAST
Mme Morgane LECOMMANDOUX
M. Gwénaël GUE
Mme Maryvonne PRUVOT-LAIRY
M. Jean-Michel LE BLANC
M. Mohammed OUASRI
Mme Hélène RINCE
Mme Marie-Anne HAMON
Mme Elisabeth BERTHELOT
M. Yves BRASSIER
Mme Jocelyne LEBRETON
Mme Magali PERRUDIN
M. Sylvain THEBAULT
M. Alain VIEL
Mme Katia STERVINOU
Mme Marie-Pierre GUYOT
M. François NOEL
M. Vincent BRIANCEAU
M. Franck MARTINAIS

DRH
DFJL